



Fédération des
Entreprises
Romandes
Arc jurassien
(FER-Arcju)



UPSA | AGVS

Union professionnelle suisse de l'automobile
SECTION JURA/JURA BERNOIS

Aux député-e-s au Parlement jurassien
Aux membres des Conseils communaux

Développement du réseau de téléphonie mobile dans le Jura

Delémont, le 17 juin 2022

Madame, Monsieur

Le Jura a très longtemps été pénalisé par l'absence d'une autoroute et de voies de communication performantes. Aujourd'hui, les retards dans ce domaine ont pu être en grande partie comblés et nous disposons, globalement, de bonnes liaisons.

Malheureusement, il en va tout autrement du réseau de téléphonie mobile ou « autoroutes de l'information et de la communication », domaine dans lequel notre canton accumule actuellement un important retard. C'est à ce sujet que nous nous permettons de nous adresser à vous, membre de la députation au Parlement jurassien et/ou élue ou élu au sein d'un Conseil communal d'une commune jurassienne.

Nos trois associations économiques jurassiennes, la Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ), la Fédération des entreprises romandes de l'Arc jurassien (FER-Arcju) et la section Jura de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), qui représentent l'industrie, les services, le commerce et l'artisanat, ont décidé de tirer la sonnette d'alarme et de faire part de leur profonde inquiétude à propos du développement du réseau de téléphonie mobile dans notre canton. Les difficultés rencontrées dans l'octroi des permis de construire, avec à chaque fois de nombreuses oppositions, occasionnent des retards qui pénalisent l'économie de notre canton et qui, à terme, risquent d'avoir des conséquences majeures sur son attractivité.

Au même titre qu'une autoroute, un aéroport et des transports publics performants, un réseau de téléphonie mobile moderne, efficace et apte à répondre aux besoins actuels et futurs des collectivités publiques, de l'économie et de la population est d'une importance primordiale pour l'ouverture et le développement d'un territoire. Nos trois associations, qui représentent la quasi totalité des entreprises et des emplois privés dans le Jura, partagent le point de vue selon lequel notre canton doit pouvoir prendre le train de la numérisation et de l'évolution technologique pour en faire un atout au service de son développement. Aujourd'hui déjà, des entreprises

jurassiennes et des institutions telles que l'Hôpital du Jura doivent pouvoir compter sur des technologies de pointe en matière de communication. La gestion des appels d'urgence nécessite par exemple un réseau moderne sur l'ensemble du territoire. D'autres sont contraints par leurs partenaires commerciaux qui recourent déjà largement à ces moyens de communication. Dans le domaine de l'automobile par exemple, les dernières technologies en matière de sécurité routière nécessitent un réseau de télécommunication performant pour fonctionner.

Le paradoxe aujourd'hui est que les opérateurs disposent des moyens nécessaires pour moderniser notre réseau. Nous ne sommes donc pas pénalisés par un manque de volonté d'investir dans le Jura de la part des grands acteurs nationaux. Nous devons malheureusement constater qu'en la matière, les opérateurs de téléphonie mobile sont trop souvent freinés dans leurs efforts pour mettre en place une infrastructure pouvant répondre à des besoins qui ne cessent d'augmenter. Il faut savoir que le volume des données transmises par le biais de la téléphonie mobile double tous les 12 à 18 mois. Ainsi, si la capacité du réseau n'est pas adaptée en conséquence, celui-ci sera rapidement saturé et la transmission de données, ainsi que les appels téléphoniques, deviendront compliqués voire impossibles à certaines heures. D'ailleurs, de telles situations se sont déjà produites récemment, à Porrentruy et Delémont, où des problèmes de connexion sont apparus en raison d'une couverture momentanément insuffisante. Ceci est évidemment très inquiétant et pourrait, dans le futur, poser d'importants problèmes aux entreprises et aux particuliers.

La pandémie de coronavirus a d'ailleurs mis encore un peu plus en lumière l'importance de pouvoir disposer de réseaux de bonne qualité. Si l'on s'était contenté de la 3G et si l'on avait empêché tout développement, on ne parlerait pas de travail à domicile ou de contacts par tablette interposée avec les résidents des homes pour personnes âgées, favorisant la cohésion sociale. Le travail à domicile, couplé au désir de vivre dans un cadre naturel préservé, constitue une chance pour le Jura, qui pourra ainsi accueillir dans la région des personnes qui travaillent dans les grandes villes du pays.

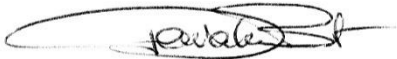
Les associations partenaires ne remettent pas en cause la possibilité offerte aux citoyennes et citoyens concernés de faire appel aux procédures prévues pour s'opposer à la construction de nouvelles antennes ou à l'adaptation d'antennes existantes. Elles doivent cependant constater que bon nombre des oppositions actuelles reposent sur des arguments largement infondés et fortement empreints d'émotion. L'effet des champs magnétiques sur l'être humain et l'environnement fait l'objet d'une recherche soutenue depuis 30 ans. Et sur la base de plus de 4'000 études, toute alerte est clairement levée, à la fois pour les immissions des antennes et pour les téléphones portables. Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet de deux importantes études récemment, qui n'ont établi aucun lien entre l'utilisation du téléphone portable et la santé. A notre sens, l'application du principe de précaution est garantie lorsque la Suisse impose des valeurs limites en matière de rayonnement dix fois inférieures à celles des pays voisins. Ce cadre légal très strict s'applique à toutes les antennes, de la 2G à la 5G. De plus, les offices cantonaux de la protection de l'environnement sont responsables de l'application des dispositions légales et du respect des valeurs limites de rayonnement. Pour l'application de la 5G, les opérateurs recourent à une nouvelle génération d'antennes, dites adaptatives. En ciblant l'usager, elles lui permettent de bénéficier du meilleur débit tout en

réduisant le rayonnement dans les autres directions. En outre, la limitation automatique de la puissance permet de garantir le respect des exigences légales.

Notre démarche se veut constructive, car nous pensons que les élu-e-s cantonaux et communaux ont un rôle majeur à jouer dans la formation de l'opinion publique locale. Nous vous appelons donc à adopter une position claire en faveur du développement du réseau de téléphonie mobile. Nous sommes convaincus que le recours à des arguments objectifs peut contribuer à créer un climat plus paisible et moins émotionnel autour de ces questions. Notre canton éviterait alors, comme trop souvent par le passé, de prendre un retard significatif et très difficile à combler par la suite, dans un domaine particulièrement stratégique pour son développement futur.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à la présente et de votre engagement en faveur du bien commun et vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses et cordiales salutations.

Pour la CCIJ :



Pierre-Alain Berret
Directeur



Georges Humard
Président



Olivier Haegeli
Vice-président

Pour la FER-Arcju :

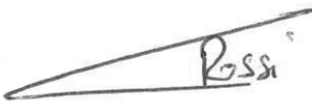


Vincent Gigandet
Directeur



Patrick Riat
Président

Pour l'UPSA-Jura



Charly Rossé
Vice-président